

BILAN DE LA CONCERTATION

Menée dans le cadre de la révision
de la charte du Parc naturel régional
de Millevaches en Limousin

- Août 2017 -

Une autre vie s'invente ici

BILAN DE LA CONCERTATION MENEÉ DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Lancé en 2011 avec la prescription par la Région de la révision de la charte 2004-2014 du Parc, le projet de territoire inscrit dans le nouveau projet de charte a été élaboré collectivement avec les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels du Syndicat mixte du Parc. Cette volonté permanente de co-construction s'est traduite par :

- la création d'instances dédiées (comité technique, comité de pilotage impliquant des représentants du syndicat mixte, de la Région Limousin, des Départements et des services de l'Etat),
- l'organisation pendant près de deux ans, d'ateliers et rencontres spécifiques afin de mobiliser les habitants du territoire, les acteurs, les partenaires et les membres du Parc (environ 300 personnes mobilisées au total),
 - 4 rencontres d'un groupe de travail multithématiques (25 personnes) lors des phases d'évaluation et de diagnostic,
 - 10 groupes thématiques avec les partenaires, chargés de préparer les ateliers de concertation,
 - 8 ateliers d'écriture de la charte dont 6 élargis aux habitants,
 - Une rencontre / débat, sous l'égide de la Région, avec les partenaires institutionnels (services de la Région, de l'Etat, des Départements, agences, chambres consulaires, CAUE, ONF, CRPF...),
- la création d'outils spécifiques (blog <http://chartepnrmilleevaches.wordpress.com/>, page internet dédiée sur le site internet du PNR, journaux du Parc dédiés à la révision de charte, reportages audio-visuels...),
- l'utilisation d'outils et méthodes participatives en prestation d'animation favorisant la co-construction,
- la présentation, suivie d'échanges du Conseil scientifique en novembre 2015,
- la sollicitation par écrit de tous les partenaires du projet de charte de novembre 2015 à janvier 2016.

L'ensemble de la démarche de concertation est présentée en détails sur le site internet du Parc ainsi que sur le blog dédié à la révision de la charte. **Les principales étapes du déroulement de cette concertation mise en œuvre pour l'élaboration du projet de charte sont décrites ci-après.**

A - Organisation de la concertation

Le projet de territoire inscrit dans l'avant-projet de charte a été élaboré collectivement avec les acteurs du territoire et les partenaires institutionnels du Syndicat mixte. Pour cela, deux niveaux d'instances ont été mis en place, celles dédiées au pilotage de la procédure et celles dédiées à la concertation, elles se sont réunies à chaque étape de construction de l'avant-projet :

- Un comité technique, chargé de suivre la révision, de préparer les comités de pilotage, d'encadrer le travail des prestataires. Il est composé des techniciens en charge du suivi de la révision au Syndicat mixte du Parc naturel régional, au Conseil Régional et à la DREAL Limousin.
- Un comité de pilotage, chargé du suivi et de la validation des documents produits à chaque étape d'élaboration du projet, du pilotage de la démarche de concertation, etc. Ce comité est composé des membres du Bureau du Syndicat mixte, d'élus du Conseil Régional, des conseils départementaux et des chargés de mission des services de l'État.

B- Etape 1 de la concertation : évaluation de la charte 2004-2016 et diagnostic de territoire

En complément de l'analyse de la mise en œuvre opérationnelle de la charte de 2004 et des données techniques permettant de mettre à jour le diagnostic territorial, le PNR a fait réaliser un **recueil des perceptions (sous forme d'analyse AFOM) auprès d'un panel d'habitants du territoire (25 personnes)**. Ce groupe de travail « transversal » s'est réuni 4 fois en ateliers thématiques :

- 30 avril 2013 : atelier « écodéveloppement »,
- 13 mai 2013 : atelier « patrimoines »,
- 28 mai 2013 : atelier « vie locale »,
- 11 juin 2013 : atelier « enjeux ».

La matière produite par ces ateliers a permis d'alimenter le projet stratégique et politique des élus du Parc autour d'enjeux liés principalement :

- Au patrimoine naturel et paysager,
- Aux problématiques foncières,
- A une économie locale créatrice de valeur ajoutée et d'emplois,
- A l'attractivité du territoire,
- Au changement climatique,
- A la mutualisation des connaissances,
- A la gouvernance et au rapprochement des institutions.

C- Etape 2 de la concertation : enquête auprès des communes à intégrer au périmètre d'étude

En s'appuyant sur une démarche d'information préalable au lancement officiel de la procédure de révision de la charte du PNR, une consultation a été lancée par un prestataire, par le moyen d'un questionnaire adressé aux collectivités du périmètre d'extension potentiel. Cette opération répondait au besoin d'allier efficacité, contrainte de temps, et éclairage stratégique des choix, qui seront utiles dans les phases de révisions, notamment en regard des argumentaires potentiellement sollicités par le CNPN.

Accompagné d'une lettre signée du Président du PNR adressée à l'exécutif de la collectivité concernée dans le périmètre d'étude, le document était composé d'une introduction rappelant le niveau d'exigence d'un PNR, d'une présentation du contexte et de l'objet de la consultation, ainsi que des modalités de réponses.

Les questions avec réponses en texte libre, ont été formulées pour favoriser l'accessibilité de la démarche, et l'objectivité de la réponse. La nature des questions permettait de déterminer : l'appréhension par la collectivité des enjeux fédérateurs et solidaires du PNR, les atouts et enjeux mis en exergue par la collectivité pour justifier d'une intégration au sein du Parc, les attendus de la commune en regard de sa connaissance du rôle d'un Parc Naturel Régional.

Ont été également pris en compte le fait même de répondre, ainsi que la nature de la démarche entreprise par chaque répondant pour témoigner de cette motivation.

Les communes ayant répondu au questionnaire :

- Dans le secteur du Chavanon : Confolent Port Dieu
- Dans le secteur de Bourganeuf : Chavanat + Saint Moreil et Pontarion
- Dans le secteur de Chateauneuf : Chateauneuf la forêt
- Dans le secteur d'Ussel : aucune
- Dans le secteur d'Aubusson- haut pays Marchois : Blessac, Pontcharraud, St Oradoux près Crocq, St Maurice Près Crocq, St Pardoux d'Arnet, St Avit de Tarde.

D- Etape 3 de la concertation : définition des objectifs stratégiques

Sur la base du projet stratégique rédigé par les élus du Parc, une nouvelle série d'ateliers de concertation élargie a été organisée.

Atelier « enjeux pour le territoire » le 13 janvier 2014 à Felletin (salle Tibord du Chalard)- ouvert à tous (habitants, partenaires, membres du Parc...). **80 participants.**



Atelier « marges de manœuvre et objectifs stratégiques » le 14 janvier 2014 à Bugeat (Foyer rural)- ouvert à tous (habitants, partenaires, membres du Parc...). **40 participants.**



Ces deux premiers ateliers de la phase d'écriture de la charte avaient pour buts de **partager une vision des enjeux du territoire** (thèmes et niveaux d'ambition nécessaires) et de **dessiner le rôle souhaitable et possible du PNR** sur les enjeux identifiés.

Pour le premier atelier, les participants ont **complété et modifié les 8 enjeux de la contribution des élus**, à partir des données de diagnostic, des problématiques identifiées en réunions thématiques, des tendances affichées et à partir de leurs idées.

Les participants au second atelier sont partis de cette matière et ont **identifié les marges de manœuvre du PNR** sur quelques niveaux d'ambition sélectionnés.

Un comité de pilotage réuni le 5 février 2013 à Felletin et regroupant des représentants du PNR et de son conseil de valorisation, de la Région Limousin, du Conseil Général de la Creuse et de l'Etat (Sous-Préfecture d'Aubusson, DRAAF, DREAL) a permis d'arrêter une trame de charte autour de 3 axes :

- « Millevalches territoire d'exception »,
- « Millevalches, acteur de la transition »,
- « Millevalches, territoire participatif et mobilisé ».

E- Etape 4 de la concertation : préparation de la mise en œuvre – écriture du projet de charte

A partir des axes stratégiques pressentis issus des ateliers « enjeux et marges de manœuvre », une deuxième série d'ateliers de concertation élargie a été lancée.

Ateliers « mesures « concrètes » les 12 février (Treignac – foyer rural) et 14 février 2014 (Meymac - salle des fêtes), ouverts à tous. **65 participants.**



Ces deux ateliers de la phase d'écriture de la charte avaient pour buts d'échanger sur la trame de charte proposée par le PNR, d'en saisir la cohérence et les éventuelles incohérences, et surtout d'entrer dans le détail de mesures. Toutes les mesures n'ont pas été travaillées, certaines étant déjà presque écrites (réglementaires, reconduction), et d'autres étant travaillées dans les ateliers évaluation et gouvernance les 21 et 24 février (mesures concernant l'appropriation du PNR par les habitants et les coopérations).

L'atelier du 12 février était consacré aux mesures découlant des axes « transition écologique et économique » ainsi que « mobilisation participation » du projet de charte. Celui du 14 février était quant à lui tourné vers l'axe « patrimoine naturel ».

Ces échanges ont produit des remarques sur la trame de charte et des fiches mesures, notamment sur les points suivants :

- La notion de préservation (des patrimoines), positionnant le débat sur la relation homme/nature,
- La définition de la trame verte et bleue, concept méconnu par les participants,
- La précision du caractère emblématique de certains sites, paysages, espèces...
- La place de la forêt
- L'acquisition des connaissances nécessaire à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- L'expérimentation et l'impulsion de dynamiques collectives en matière de développement économique innovant,
- Le développement de la marque Parc,
- La place du tourisme et la professionnalisation des acteurs du tourisme,
- Le bilan énergétique du territoire,
- La culture et le lien social,
- Le projet éducatif du Parc,
- L'appropriation du projet de territoire par les habitants,
- Les coopérations.

Ateliers « appropriation du PNR par les habitants » et « gouvernance du projet du PNR » les 21 février (Flayat - salle des fêtes) et 24 février 2014 (Eymoutiers – salle des fêtes) : 32 participants

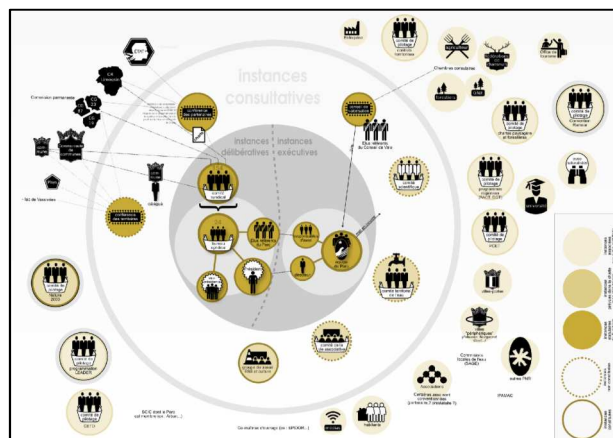
A la différence des ateliers précédents, ayant une approche plutôt thématique, deux ateliers plus transversaux ont été dédiés aux questions de l'appropriation du PNR par les habitants ainsi que la gouvernance du projet du PNR tant en interne (politique et technique) qu'avec ces nombreux partenaires (comités de pilotage, partenariats, conseils de valorisation et scientifiques...).

Ces ateliers ont servi à détailler des actions « idéales » à mener dans les domaines de l'information, de la consultation, de la concertation et de la co-construction avec les habitants. Les participants ont également analysé le fonctionnement actuel et proposé des actions concernant diverses instances de

gouvernance : la conférence des territoires, le conseil de valorisation, le bureau et le comité syndical, et le rôle des associations.

Ils ont permis aux participants d'émettre des propositions sur :

- Le schéma global de gouvernance,
- les liens entre PNR et :
 - territoires partenaires : conférence des territoires et villes-portes et périphériques,
 - élus du territoire : bureau, comité syndical et délégués,
 - habitants : intérêts et limites, principes de base, idées d'actions concernant l'information du PNR vis à vis du public, le rôle des associations, la consultation et la concertation des habitants.
- la place et le rôle du conseil de valorisation.



Un comité de pilotage élargi, réuni le 10 mars 2014, regroupant des représentants du PNR et de son conseil de valorisation, du Conservatoire des Espaces naturels (CEN) de la Région Limousin, du Conseil Général de la Creuse et de l'Etat (Sous-Préfecture d'Aubusson, DRAAF, DREAL), a permis de définir des finalités, principes et valeurs à faire figurer dans le préambule de la charte, ainsi que la philosophie de l'évaluation et de la gouvernance à mettre en place.

Les participants ont également apporté des modifications à la proposition de charte qui leur était faite, notamment dans la trame afin de la rendre plus explicite et plus adaptée au PNR.

Certaines mesures ont ensuite été mises en avant via un vote de tendance, pour déterminer les mesures phares de la charte.

Réunions publiques les 25 mars (Limoges – Hôtel de Région) et 27 mars 2014 (Meymac – salle des fêtes) : 80 participants

A partir d'une présentation du projet de charte, les participants ont pu débattre des différentes orientations proposés dans l'avant-projet, des questions de gouvernance, etc... Il est ressorti une préoccupation des acteurs du territoire pour un développement durable du territoire, à savoir le maintien d'un tissu économique dynamique préservant les ressources, la mise en place d'une gouvernance aboutissant à des projets innovants adaptés aux besoins du territoire, et à de nouvelles formes de collaborations avec les acteurs, etc. Faisant échos à ces préoccupations, la transversalité entre les 3 chapitres de la charte, la place de thématiques telles que l'urbanisme, les continuités écologiques ont été également discutées.

Complétées par des entretiens individuels, des contributions écrites des partenaires, ces réunions ont permis d'enrichir l'avant-projet de charte à présenter au comité de pilotage. **Réuni le 14 avril 2014, ce**

comité de pilotage a validé l'avant-projet de charte avant présentation au comité syndical du Parc du 19 mai 2014.

Après plusieurs avis des services de l'Etat, du Conseil National de la Protection de la Nature (octobre 2014, août 2015 et octobre 2016) et de la Région, des corrections et compléments ont été apportés par le Parc au projet de charte (travail itératif de rédaction étalé sur un an). S'en est suivie **une nouvelle séquence de concertation**, lancée auprès des partenaires techniques, institutionnels ou des milieux professionnel ou associatif.

Transmission de la charte aux partenaires 26 novembre 2015 pour avis et propositions d'ajustements. Par courriels et courriers, les destinataires suivants ont été invités à se prononcer sur le projet de charte :

- Les services de l'Etat : Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) du Limousin, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Limousin, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne ;
- Les Collectivités territoriales : Conseil Régional du Limousin, Conseils Départementaux de de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, les Communautés de Communes de Bourgneuf Royère de Vassivière, Creuse Thaurion Gartempe, Creuse Grand Sud, Bugeat Sornac, Sources de la Creuse, Haut Pays Marchois, Pays d'Eygurande, Ussel Meymac Haute Corrèze et l'ensemble des communes du périmètre de préfiguration ;
- Les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement : les Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) Meymac Neuvic, Ecole forestière de Meymac et Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin ;
- Les Etablissements Publics (Administratifs ou Industriels et Commerciaux) : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence de Développement et de Réserve Touristiques de la Corrèze et de la Creuse, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Office National des Forêts (agence régionale du Limousin), Centre Régional de la Propriété Forestière, Comité départemental du tourisme de la Haute-Vienne, Comité Régional du Tourisme du Limousin, Conservatoire Botanique National du Massif Central (antenne du Limousin), Etablissement Public Interdépartemental Dordogne – Epidour, Etablissement Public Territorial du bassin de la Vienne, Office de tourisme intercommunal de Briance-Combade, Office de Meymac, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Monts et Barrages et Syndicat mixte du lac de Vassivière ;
- Les Organismes consulaires : les Chambres d'agriculture de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, les Chambres départementales de commerce et d'industrie de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne et la Chambre régionale de commerce et d'industrie du Limousin ;
- Les sociétés : Alliance Forêt Bois, CESAM OXALIS, Coopérative Forestière Bourgne Limousin, Electricité De France (DPIH), UNISYLVA ;
- Le secteur associatif : Association Départementale pour l'Information et l'Animation Musicales en Corrèze et Creuse, Appelboom, Association Quartier Rouge, Association De Fil En Réseaux, Agence de valorisation de l'économie de la culture en Limousin, Bois Lim, *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement* de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, CCAJL - Scène Nationale d'Aubusson, Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, Centre d'Art Contemporain - Abbaye Saint-André, Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze et des Pays creusois, Centre régional des Musiques Traditionnelles, Collectif Ville Campagne, Conseil de Valorisation de l'Espace Rural de Millevaches, Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, Constance Social Club, Conte en Creuse, Court-Circuit, Conseil de Valorisation de l'Espace Rural du Millevaches, Des lendemains qui chantent, Emile a une vache, Espace Info Energie, Espace Associatif Alain Fauriaux, Espace Paul Rebeyrolle, Fédérations de la pêche et la protection des Milieux Aquatiques de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, Fondation du Patrimoine en

Limousin, Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (FRCIVAM), Gîtes de France de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, La Cité des Insectes, Le Monde Allant Vers, Les Rencontres Musicales de Nedde, Ligue de l'enseignement de Corrèze, Limousin Actif, Limousin Nature Environnement, Mairie Conseils, Maison de Pays des Monédières, maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze, Pépinière hôtel d'entreprises Milléco, Nature sur un plateau, Offices de tourisme de Bugeat, Felletin, Sornac, Portes de Vassivière, du pays d'Eygurande, Ussel, Bourgneuf et Royère-de-Vassivière, Briance-Combade, Tulle et Cœur de Corrèze, Pays d'Egletons, Vézère-Monédières, Pays Sage, Pivoine, Pôle Eco-construction Limousin, Association Pour la Salle des Fêtes de Faux la Montagne, Quartier Rouge, Radio Vassivière, Société Entomologique du Limousin, Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin, Société *Limousine* pour l'Etude des Mollusques, Société Limousine d'Odonatologie, Syndicat des forestiers privés du Limousin, Télé Millevaches, Théâtre de la Chélidoine, Théâtre des 7 Collines, Union Nationale des Association de Tourisme et de plein air Limousin, Union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), Union régionale des Gîtes de France du Limousin et Union Régionale des Communes Forestières auvergne Limousin (URCOFOR) ;

➤ Et en interne : le Conseil scientifique du PNR de Millevaches en Limousin.

Des remarques et propositions ont été formulées par les partenaires suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Association Energies pour Demain,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CEN)
- Les Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne,
- Conseil Départemental de la Corrèze,
- Conseil scientifique du PNR de Millevaches en Limousin
- Chambre d'Agriculture de la Creuse,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse (CCI),
- Commune de Viam,
- Office National des Forêts (agence régionale du Limousin),
- Union nationale des Industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).

La prise en compte de ces propositions d'amendements a donné lieu à une ultime version du projet de charte transmis à la Région et aux services de l'Etat (DREAL) pour validation avant envoi au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) accompagné de l'évaluation environnementale de la charte.

F- Etape 5- Porter à connaissance du projet aux collectivités

En parallèle, les élus et services du parc sont allés à la rencontre des collectivités du territoire pour présenter le projet de charte et recueillir les réactions des élus locaux, sous la forme de rencontres « bilan et perspectives » :

- 10 février 2016 : échange avec le conseil communautaire de la Communauté de communes « Creuse Grand Sud »,
- 25 février 2016 : échange avec le conseil communautaire de la communauté de communes du « Haut-Pays Marchois »,
- 11 mars 2016 : échange avec le conseil communautaire de la communauté de communes des « Portes de Vassivière »,

- 22 mars 2016 : échange avec le conseil communautaire de la communauté de communes du « Pays d'Eygurande »,
- 11 avril 2016 : rencontre des communes appartenant aux communautés de communes de « Bourganeuf Royère de Vassivière » et « Pays de Creuse Thaurion Gartempe »,
- 23 mai 2016 : échange avec le conseil communautaire de la communauté de communes « Vézère Monédières »,
- 30 juin 2016 : échange avec le conseil communautaire de la communauté de communes « Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur ».



Outre sa vocation d'information, cette dernière étape permet de :

- Confirmer **l'articulation entre le contenu de la charte et les objectifs poursuivis par les collectivités**, véritables chevilles ouvrières du projet de territoire,
- Engager la réflexion autour de la **mise en œuvre opérationnelle** de la charte (déclinaison des actions, préparation du programme d'actions triennal),
- **Préparer les phases de consultations à venir : l'enquête publique puis la consultation des collectivités** en vue d'approuver la charte.

CONCLUSION

A partir des enseignements de la charte 2004-2016 du PNR et à l'appui d'un diagnostic actualisé du territoire, le projet stratégique porté par le Parc a ainsi fait l'objet, pendant près de 3 années, de 5 phases de concertation dédiées avec les habitants du territoire, ainsi que les partenaires socioprofessionnels, associatifs et institutionnels. Ces temps d'information, de débat, d'échanges et de travail ont permis de :

- partager les enjeux du territoire,
- co-élaborer et rédiger les mesures concrètes de la charte du Parc,
- prioriser l'action sur le territoire (structuration du projet de territoire, choix de mesures phares, localisation des actions, répartition des rôles et des engagements...).

L'enquête publique constitue à son tour un moment important dans la démarche de concertation afin que la charte du Parc exprime le projet partagé de développement durable du territoire, fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines.